

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

**Franco Maria Malfatti**

*President of the Commission of the European Communities*

*The Commission's Programme  
for 1971*

Address given before the European Parliament,  
10 February 1971

Mr. President, Ladies and Gentlemen,

I must confess that the events of yesterday have led me to change the order of my address and give you right at the start the Commission's appreciation on a decision which the Council took yesterday in deference to a wish which I have frequently put forward in my own name and on behalf of the Commission over which I have the honour to preside.

Yesterday, Ladies and Gentlemen, the Council took important decisions concerning the economic and monetary union. One proof of their importance is to be found in the initial reaction that we have seen this morning in the European and world press. The Commission welcomes the Council's decision. Allow me to say a special word of thanks to Monsieur Werner, as Chairman of the Working Party, for the report which has opened the way for this, and to our Vice-President Barre, who made an outstanding contribution on the operational plane to getting Europe once more on the move. The debates in the Council were based on proposals submitted by the Commission. Once again in the history of the construction of Europe, we see the political value of the intellectual give and take between the institutions and of the absolutely original role assumed within the Community by my institution.

I am well aware how difficult it will be to put into practice this scheme for a thorough recasting of our Community. But I think we would be making a great mistake if we were to underestimate the importance of yesterday's decision in the Council which can, without exaggeration, rightly be described as a historic event in the life of our Community. I sincerely believe that the new Commission has made a wise choice in placing economic and monetary union at the heart of its political programme.

SEC(71) 555

We explained our choice in this House on 15 September and today we are confirming it, strong in the political consensus that emerged in the Council yesterday. There were many sceptics inside the Community and without. Many, I am sure, will continue to be sceptical. Despite this, I feel that there is a common political denominator which is prepared to accept the objectives we have proposed as not unrealistic. They are, I repeat, ambitious - the creation in ten years of a Community that can ensure within its boundaries a vigorous development, full employment and stability, can eliminate imbalances between sectors and regions, can contribute as a single unit to economic and monetary cooperation in the world. None the less these objectives are attainable and realistic - and, I might add, they cannot fail to open the door to greater political cohesion. Perhaps since the signing of the Treaty of Rome no choice has been of greater importance for the future of the peoples and countries of the Community. We know that the difficulties to be overcome are no less great than when we devised the Treaty of Rome or when we passed from the first to the second stage of the customs union. And yet I consider that the general and political situation is such that we can look forward with optimism to the future.

..//..

Presentation  
of the 1970  
General  
Report

I begin with the General Report for 1970.

A large part of the past year has been devoted to implementing the aims laid down in the conference held at The Hague in December 1969. The "spirit of The Hague", the sign of a rediscovered political will of the six Member States, has made it possible to take a great number of steps and achieve various objectives which the Commission has long been advocating.

Important political decisions have been taken, which mark the end of the transitional period. The process of reflection was carried further and has led to a plan for the construction of the Europe of the seventies. The way<sup>by</sup> which our Community will attain greater dimensions and wider horizons has been opened.

For this reason it is useful to look back to the salient points in this succession of activities.

o

o o

The decisions taken during the night of 21 April 1970 will enable the Community gradually to acquire its own resources and permit the European Parliament to extend its powers over the budget. Is it necessary to insist that for the Commission these important decisions are not a goal, but merely a first, though big, step forward? We on the Commission were sorry to see that the decisions made did not take sufficient account of the Parliament's recommendations or our own proposals.

On this point I need do no more than renew, on behalf of the Commission, the commitment that my predecessor and I undertook in this House, to prepare in the next two years a proposal for the further reinforcement of the European Parliament's powers.

The undertaking given in The Hague on enlargement of the Community has been respected in full.

On the basis of Commission proposals, the Council has worked out a common basis for negotiations. Negotiations have begun between the Community and each of the candidate countries.

Discussions with the other EFTA countries concerned that wanted talks with the Community have begun and are being pursued.

It is certainly not necessary to stress the importance of this great event of 1970. I shall be speaking about its developments in a moment.

Last year, too; Europe, which is seeking a fresh dimension, showed the world a new face.

A genuine, though incomplete, common commercial policy based on uniform principles came into existence in January 1970. The basic instruments, in particular those concerning imports, have been in existence since the end of 1969, and the opportunities offered by the implementation of Article 113 made it possible to carry through this Community policy for the first time in 1970.

At the same time our policy of association in Africa saw the entry into force on the date scheduled of the second Yaoundé Convention and the Arusha Agreement. Consequently the links already established with these countries have been not just maintained, but reinforced.

Let me remind the European Parliament that when I spoke in this House on 15 September on behalf of the new Commission I stressed the point that economic and monetary union was a cardinal element of the construction of Europe and a priority task for the new Commission.

To summarize developments in this field briefly, I should like to recall that once the general aim had been established as an expression of the political will of the Summit Conference at The Hague, the Commission formulated the principles that it deemed essential and the broad lines of the steps it proposed for the move towards economic and monetary union.

The Council asked a group of experts, with Prime Minister Werner as Chairman, to undertake a study of the subject. On behalf of the Commission, may I express our very sincere gratitude for their work.

On 29 October the Commission submitted to the Council a memorandum, a draft resolution and two draft decisions. There was at the time some controversy about the Commission's proposal, but I believe that objectively speaking it must be recognized that the line adopted by the Commission was coherent and realistic. It sought not just any solution to the problem, but a positive one, one that would provide a working basis for the decisions taken at The Hague while ensuring the organic and global character of the plan.

To the progress made with the plan for economic and monetary union were added in late 1970 two further successes which concern the internal development of our Community: the start of Euratom's comeback and the Council's decision on the reform of the European Social Fund.

The year 1970 therefore enabled the conclusions of the Conference in The Hague to take on practical form and provided in particular the basis for the development of the Community and the historic decision taken yesterday by the Council on the establishment of economic and monetary union.

Programme  
for 1971

Nineteen seventyone will be a year of fundamental importance in the life of our Community. Yesterday's decision in the Council - to which I shall be returning in a moment <sup>is enough</sup> -/to remind us of that fact. The Community has experienced crises, even serious ones, in its time. It has gone through equally serious periods of stagnation, lowering of political temperature and weakening of the general design, a design to which we must conform gradually but coherently in our daily work.

Today we must realize that we are faced with an objectively different situation. But there is an external political situation driving us faster and faster towards political awareness of our responsibility as a unit at world level. I would recall that these problems, which are of historic importance for our future and whose impact on the equilibrium of the world will undoubtedly be more than marginal, are not vague hopes for an indeterminate future, but the subject of political decisions which have already been taken by the Community's institutions this year.

What significance can otherwise be attributed to the current negotiations with the United Kingdom and the other countries that have applied for membership in order to build up a ten-nation community? Does the aim we have set ourselves not perhaps signify an important political contribution towards a better balance of forces in the world? Is it not an event pregnant with significance for the future of the Community? In this connection I have the impression that in face of the difficulties still ahead of us in the negotiations, we are not paying sufficient attention to what has already been achieved and is important if the Community's nature and its development as an enlarged Community are to be ensured. The acceptance by the United Kingdom of the Treaties, of the Community's achievements and development (note the importance of the repeated assertions that Britain is ready to go as far as the others are ready to go), of the system of "own resources", are so many elements helping to establish a decision in which enlargement is a factor reinforcing, not watering down, the Community.

And again, is the proposal to convert the Community into an economic and monetary union not the most ambitious European project since the Treaty of Rome?

Internal  
streng-  
thening  
of the  
Communi-  
ties

I take the liberty of referring you once again, for what the Commission has in view with regard to internal consolidation of the Community, to the speech which I had the privilege of making in these precincts on 15 September last. Today, I shall merely bring out the general lines and new aspects of our endeavours in this connection - partly because it is only now that the Council's decision on an economic and monetary union has made it necessary for the Commission to work out, in practical terms and for many important fields, the proposals to be submitted for the implementation of the first phase.

Special mention should be made of two aspects of the programme for the current year in the field of social policy: first, the proposals for making the new Social Fund operational, which the Commission is preparing to submit to the Council; and second, a more thorough and comprehensive appraisal providing a basis for the drafting of the social memorandum which, I know, is eagerly awaited by many of you.

As I have said, the Commission is about to finalize the first instruments needed to implement the basic decision on reform of the Social Fund, which was adopted by the Council on 26 November 1970. We are awaiting with particular interest the opinion which will shortly be expressed by the members of this House on the implementing regulation.

Social  
Fund

As already stated, the purpose of the new Social Fund is to provide the Community with a suitable instrument for ensuring the much-desired correlation between social policy and the other policies of the Community. Today, at a time when we are about to embark resolutely on the road to economic and monetary union, it would be inconceivable if we failed in building up an immense complex of arrangements to bring about irreversible economic solidarity, to provide adequate machinery for Community responsibility - from the financial angle as from others - and for the social repercussions of the various decisions which will be adopted in widely varying fields.

The Commission intends to carry a stage further, and extend to embrace the areas most directly concerned, the appraisal which must precede the final drafting of the memorandum on social policy. This memorandum will have to make due allowance for the progress made towards economic and monetary union and for the indications furnished by the third medium-term economic policy programme.

Memoran-  
dum on  
social  
policy



Its objective should be to dovetail social policy into the general framework of Community policy, with an outline of the features of the current situation and the general objectives to be attained.

The Commission trusts that the memorandum will set off and stimulate a detailed discussion, so that the political will which is indispensable if intentions are to be put into action can be formed and can make itself felt at Community level.

The environment

As regards the protection of the environment in our Community, a study and research programme for identifying the causes and possible remedies for environmental difficulties will be a prominent part of our proposals for scientific research.

Furthermore, the EEC Treaty provisions on the approximation of laws can, in certain specific cases, serve as a basis for harmonization of national measures.

But this kind of intervention a posteriori lacks effectiveness, since the individual States are under increasing pressure to prepare legislative measures against pollution, and sometimes to adopt them as a matter of urgency. Such measures must be adopted in a Community setting, to ensure that they do not distort competition or create fresh obstacles to trade. The Commission plans to submit proposals on these lines in 1971, perhaps making use of the possibilities opened by Article 235 of the Treaty.

../..

Agricultural  
policy

As regards the common agricultural policy, the activities of the Commission and the whole Community will - I trust - be marked in 1971 by the new proposals which the Commission will submit to the Council for supplementing and amending the texts already submitted on agricultural structures. You will hear a statement on this point from my colleague, Mr. Mansholt, in a few hours' time during the coming debate, and the Commission will be following the results of this debate with close attention.

In the meantime, I would repeat that for the Commission the agricultural policy is an indivisible whole, that is to say, that the problem of prices and market organization is closely bound up with social policy and the problem of structures. I know that this is not an easy subject to deal with. But that is no reason for sidestepping our political responsibilities and balking at the decisions needed to get the markets into equilibrium, to rationalize Community agriculture and to correct unbearable economic and social imbalances. The advance of the Community should be guided on such lines that it strengthens a style, a quality of life that will not be belied by pockets of depression and underdevelopment and by entire classes of producers deprived of a clear-cut, reassuring prospect of progress.

To bring home the construction of Europe to millions of people and to arouse their interest, we should present this construction as a qualitative jump taking us beyond the limits so far recorded to the distribution of riches and to the growth - which should be harmonized - of our economies.

It seems to us, I repeat, that the economic strength attained by the Community suffices for a realistic translation into operational terms of the objectives I have just recalled.

Industrial  
policy      The important debate on industrial policy held yesterday in this hall will certainly provide guidance for the Commission in its work during 1971. I would confine myself here to emphasizing a few points.

Integration of productive structures and a better territorial distribution of investments are essential if progress towards monetary union and the harmonization of economic policies are to take place against a background of rapid, balanced growth.

It is necessary, first and foremost, to expedite and round off the programme for the abolition of technical obstacles to trade which has already been undertaken by the Commission.

Another fundamental component of a Community industrial policy is modern arrangements for freedom to tender for public contracts, which are still subject to substantial limitations and restrictions of a national character. We know how complex the matter is, and therefore look for realistic solutions which can make a practical contribution to the implementation of a common industrial policy.

At this point I would stress that industrial policy cannot be regarded solely as an instrument for the maximum quantitative growth of industry.

Industrial policy should be dovetailed into a set of regional and social measures which reduce the cost of development, spread its benefits among all the inhabitants of the Community and ensure the defence of the natural environment. This will show the links that exist between the industrial policy and the programme for protecting the Community environment, to which I have just referred.

But an industrial programme with such complex political implications should be made the subject of the widest possible political debate.

The Commission therefore plans, as I announced last September, to convene in 1972 a major conference on "Industry and Society in the European Community", but to prepare for it this year.

We propose to discuss the measures by which the Community could best link industrial growth to the requirements stemming from social and regional considerations and the need to improve the quality of life of our peoples.

This conference should provide the forum for a full confrontation of ideas among the Commission, Governments, representatives of the trade associations, trade unions and qualified figures from the academic world.

The prospect of an economic and monetary union is also of crucial relevance to setting an order of priorities for the Commission's work on the approximation of laws, the right of establishment and freedom to supply services.

The Commission considers a progressive harmonization of taxes to be a matter of priority. Equal importance attaches to the problems of liberalizing capital movements, giving effect to the right of establishment and freedom to supply services for banks and financial institutions, and laying the legal foundations for the policy on capital markets. To this must be added the establishment of a European company law and the abolition of legal obstacles to intra-Community trade.

Approximation of laws

Right of establishment

As a result of this new slant to its work, the Commission will in a good many cases be unable to show tangible results in 1971. It is nevertheless aware of the need to create and guarantee the essential prerequisites for attainment of the final aim and, concurrently, to prepare in good time the various stages in the move towards economic union. In this connection, the Commission wishes to stress the Council's undertakings with regard to tax harmonization, the free movement of capital, the correction of imbalances between industries and regions. For its part the Commission will, during the first stage of economic and monetary union, use its own power of proposal and initiative in close conformity with this political decision of fundamental importance.

And that brings me on to the subject of research and technology.

JRC  
Research  
and  
techno-  
logy

The JRC, reorganized in accordance with the decisions taken by the Council last December, will have to pursue its activities with a wide margin of independence - within the framework of the general guidelines laid down by the Commission and the Council - as regards its own internal organization and the preparation and execution of research and teaching programmes.

The Commission is pushing ahead with the drafting of a multiannual research programme which will allow Euratom to emerge from its inactivity of recent years and should enable it to carry out research in both nuclear and non-nuclear fields.

The decisions of December 1970 are certainly an initial success, but it would be an error to blink the fact that they are merely a modest step towards the adoption of a genuine common policy for scientific and technical research.

Achievement of such a common policy is contingent on three developments. First and foremost, the Community's research effort will have to be extended to embrace the non-nuclear fields, including problems which are fundamental and of joint interest, such as those of pollution and public transport.

Furthermore, the Community's scientific and technical research will have to be linked to industrial policy. Finally, the Community will have to provide itself with effective instruments for devising and administering a common scientific and technical research policy. Last November the Commission submitted to the Council - and informed this House of the fact.- a preliminary memorandum containing indications on these lines. In the next few months it will embody this guidance in concrete proposals.

The Community's undertaking to provide itself with the necessary means for action in this field is not aimed at an inward-looking system or technological autarchy, but is the essential condition for extensive, open international collaboration.

The overriding need for common positions on energy at Community level has been very much felt in recent weeks.

This is inducing the Commission to continue with its work on preparing ways and means and making a start with the measures set out in the outline programme of 13 November 1969.

This year the Commission will seek - having regard to the medium-term supply situation in particular - to push ahead, even more than in the past, its work on the security of supplies. The importance and urgent need for a common policy is clear, both for the safeguarding of stocks and in connection with the general pattern of the Community's supplies of oil and natural gas.

Furthermore, the Commission will apply itself to ensuring that its proposals for various facets of energy policy new before the Council can be approved this year.

Energy  
policy

Transport  
policy

This year the Commission intends to propose to the Council two draft decisions on transport policy - one on the harmonization of relations between railways and Member States and the other on the apportionment of infrastructure costs. Concurrently with these two proposals affecting fundamental sectors of the transport policy, the Commission will continue ... its activities in the matter of social harmonization and will work for progress towards liberalization.

Regional  
policy

Regional policy is another indispensable aspect of internal Community consolidation. The prospect of monetary union and the eloquent language of the facts confirm the Commission in the ideas which lay behind the proposals it made to the Council in October 1969.

The Community's course of action should be concentrated, in particular, on an overall view of common policies based on regional considerations; for as the effective results of the common policies are conditioned by the regional and social context in which they are applied, they obviously must dovetail smoothly with all the specific and important regional data. This is, above all, necessary if our Community is genuinely to be a force for stability and equity. In particular, the future policy on agricultural structures and the activities of the reformed Social Fund will have to be thought out and pursued in the light of this requirement.

The Council confirmed the Community's responsibility for regional matters on 26 October 1970. And rightly so. But to attain the objectives I have just indicated, the Community will have to set up, in the next few months, the machinery that will be needed if this responsibility is to be made effective.

Enlarge-  
ment

So far, the Commission has done much and has not failed to exercise its own powers of initiative. The solutions already adopted have been based on the Commission's proposal. We are faced with months of complex discussions, for the problems to be resolved are complex. The negotiations under way can only be assessed properly if due allowance is made for the four following points: firstly, the political objective is of great importance; secondly, the desire to keep the negotiations moving at a fast pace is shared; thirdly, that many important points have been settled; fourthly, it seems evident that the financial contribution during the transitional period - one of the main issues still outstanding - involves establishing an arrangement for gradual adjustment to the system of "own resources". In this connection the Commission considers that the machinery in question should not be contradictory, precluding, on the one side, application at the given moment of the permanent system for independent Community revenue, or denying its character as an instrument for the phased adjustment of the applicant countries to the financing rules of the Community.

It is evident that, in view of what is at stake, it is legitimate to hope for a prompt, positive conclusion to the negotiations. The fact that the negotiations have got down to the central issues and are not covering merely marginal points is a guarantee that energies will not be frittered away on minor technical questions and that the politico-economic crux of the matter will remain right in the line of vision.

It is in view of this prospect that the Commission feels that it is in its specific interest as well as a precise duty to keep in close touch with the European Parliament and the appropriate committees. While the ticklish nature of the negotiation issues inevitably suggests a discrete line for certain questions, it is also true that the importance of the political implications of the enlargement process calls for the assistance of all responsible bodies, in particular those which are an emanation of the popular will.



The  
Community  
in the  
world

While the prospect of enlargement gives a new dimension to the Community's role in the world, the Commission is aware that the Community's internal development adds to its responsibilities in the world. The last months have clearly shown the ever-increasing importance of the network of relationships between the Community - more especially an enlarged and closer-knit Community - and the rest of the world.

The  
common  
commercial  
policy

With the end of the transitional period the Community is required to establish a common commercial policy. The Commission attaches great importance to this question, which requires that a certain casualness in the way of reaching decisions - or at any rate a certain fragmentation of the choices themselves - be eliminated and replaced by a genuine overall strategy, coupled with a broad interpretation of the matters covered by Articles 113 and 116 of the Rome Treaty.

The Community's weight in the organization of world trade is too great not to call for well-ordered and far-seeing political decisions from us. So we cannot discharge our responsibilities and translate our economic reality as the major trading power in the world in terms of the requisite political moves on a day-to-day basis. Thus it is a question of not construing the Treaty inconsistently with the resolve and obligation - apart from the advantage - to speak with one voice in this matter, and on the other hand, of not making the mistake of reducing an imposing economic reality to a material devoid of spirit or life, that is to say, to an absence of political will.

This is the only way in which the national interests can obtain their legitimate satisfaction and, on the other hand, the Community can properly discharge its international responsibilities. To this end the Commission is preparing, inter alia, practical proposals on credit insurance which it intends to submit as soon as possible.

The  
Community  
and the  
inter-  
national  
organiza-  
tions

In addition there is the need for the Community to be represented at and take part in work and negotiations in the international organizations and where international agreements are drawn up. We must in future endeavour to ensure that the Community as such is accorded the position which, by virtue of the Treaty of Rome (in particular Articles 113 and 116), is due to it on the expiry of

the transitional period.

Develop-  
ment aid

The relations between the industrialized countries and the developing countries constitute a field in which the Community must persevere in its determination to perform its duties to the full.

The year 1971 should be marked by an important event, namely the entry into force of the system of generalized preferences for industrial products exported from any of the developing countries.

In my opinion, the Community with its offer of generalized preferences on a world scale has made a bold contribution to development aid policy. Our offer is a far-reaching one and derives from our concept of what shape future relations must take between developed and developing countries, and also from the need to safeguard, at practical level, some of our essential interests.

Raw materials, which are excluded from the generalized preferences, will require our attention in the future. Here the problems are even more difficult. Here, too, the Commission will endeavour to bring about, where possible, a policy of world agreements.

It is thought, furthermore, that the Community's action vis-à-vis the developing countries would be far more effective if it were not confined essentially to tariffs and trade, and if the Community had at its disposal a wider range of means of action so that it could react in a manner better suited to the specific situation. For this reason the Commission will propose this year that all the Community authorities deliberate on common and national measures and actions permitting a progressive advance towards a Community policy on development cooperation.

Generalized  
prefer-  
ences  
and asso-  
ciation

The Community's policy of association with various developing countries must be seen in this context.

Its association with the African countries and Madagascar, as the recent stimulating debates at the Parliamentary conference in Yaoundé showed, is the result of particular responsibilities arising from history, geographical proximity and the not exclusively commercial complex of traditional relations.

Since association policy concerns particularly the African countries, which are the least favoured among the Third World countries, it tends to offset the imbalance between development possibilities. Under this head it constitutes a factor of natural justice and equilibrium in the world, which must remain a constant of the Community fabric. Furthermore, as has already been repeated several times, this policy benefits many and harms no one.

Efforts to reconcile and adapt to each other the regional and world aspects of aid to the developing countries will be greatly facilitated by the overall deliberations on development cooperation which we intend, as I have already mentioned, to propose in the current year.

Mediterranean  
policy

At this session of the Parliament we have had a full debate on the Community's Mediterranean policy, based on the report of Mr. Rossi; this debate afforded the Commission an opportunity to express its views on the subject in the form of an intervention made by Mr. Dahrendorf. I shall therefore do no more than say that historical and geographical reasons and common traditions combine with political and economic developments to focus on the Mediterranean area a new awareness of the role that the Community must play in that part of the world.

The Commission holds that the Community can make a substantial contribution to stability and development in this area.

I should not, however, like to conceal the fact that the limited instruments at present available to us in the matter of trade policy appear insufficient in the context of our action in the Mediterranean as elsewhere.

Relations  
with the  
United  
States

The Commission always follows with close attention developments in relations with the United States from the angle of an active Community presence in the world.

../..

True, measures such as the Mills Bill do not represent constructive steps and we should therefore like to hope that the re-submission of this Bill to Congress constitutes rather a technical manoeuvre than a measure actually to be implemented.

I repeat my conviction that an escalation of reciprocal restrictions between the European Community and the United States would have dangerous and unforeseeable consequences, not only for these immediately concerned but for the whole world, and once again I reaffirm our will to seek constructive means of preventing the start of such a dangerous process.

The Commission is persuaded that some divergence of interest is in the nature of things between the two largest trading powers in the world, and that it must be reduced to its due proportions.

With this in view the Commission considers that efforts should be made to introduce a new climate, marked by trust and reciprocal open-mindedness.

The Commission is convinced that this new awareness can help to re-establish the atmosphere which has traditionally reigned in relations between the Europe of the Community and the United States.

Negotiations  
with  
Japan

In the same spirit we have conducted, and intend to continue, the negotiations with Japan this year. The conclusion of a trade agreement between the Community and Japan can make an important contribution to the objective of liberalizing international trade.

If both of us continue resolutely along this path we shall arrive at a cooperation representing an additional guarantee for the observance of certain fundamental principles of behaviour in world trade.

Eastern  
European  
countries

As regards the Eastern European countries, 1971 promises to be a year of transition as 1973 approaches, the date when the Six have committed themselves to launching a common trade policy in respect of these countries too, that in these two years leading up to that date the Community must show maximum cohesion in order to prevent the definition of the future common trade policy from being prejudiced today by action taken in a haphazard or incoherent manner. This attitude - it hardly needs saying - is by no means intended to restrict any possible commercial, economic or technical cooperation with the Eastern European countries; indeed the Commission is convinced that such cooperation can be better developed in this way.

o  
o o

Conclu-  
sions

Such is the Commission's programme for 1971, to be rounded off, in certain essential fields, in the light of the Council's decision of yesterday on making a start with the first stage of the economic and monetary union.

I have already had occasion to say that the Communities are living through an era which does not permit of ordinary administration of their heritage. The Commission therefore considers that the commitments programmed for 1971 must be seen in an overall, organic setting. Just as the links of interdependence between all the Community achievements need to be cultivated, so too must they be considered as expressions of a design to be completed within the span of the present decade.

To this end the Commission, following a clear-cut political design, will use its right to take the initiative, to submit proposals and to act in order to prevent the process of decision from being diluted or caught up in the snares of excessive technicality or undue fragmentation. This original Community institution is fully aware of its own role, its own function. Just as the Commission rejects analogies which harm its prerogatives, so does it reject interpretations reducing its role and function, convinced that it was not by chance that the Treaty of Rome wanted an autonomous Community institution, independent of the Council, and linked as far as its term of office is concerned to the confidence of the European Parliament.

The Commission is of the opinion that the construction of the Community increasingly requires that all should respect the rules embodying the Community heritage. It will therefore make sure that such respect constitutes the constant rule of all, so that the delicate balance on which the Community is built is strengthened and encouraged.

It is in the logic of events that at a certain moment the Community will have to make fundamental choices as to its own pattern of internal development and its position in the world.

Since this moment is now in the near future, the Commission is convinced that everything must be done to ensure that these choices can be made in full knowledge of the facts and under optimum conditions. The Community's future must not be prejudiced by action today on the basis of unrest in one or other sector or fortuitous requirements.

The Commission which I have the honour to lead is aware that the progress of the Community contains in itself the prerequisites for a far-reaching and complex evolution of European scene.

The first, though timid, steps toward political cooperation proposed in the Davignon Plan are also an expression of the dynamism of this European force; they open new horizons which will inevitably form an essential part of the Community process.

In this connection, the Commission deems it to be its specific duty not only to fulfil a functional requirement, but also to ensure that this evolution may continue without interruption and without imbalance between its various components.

This is the loyalty - an active and far-seeing loyalty - to the spirit of The Hague on which the Commission intends to model the exercise of its own responsibilities.

The Commission is profoundly convinced that such loyalty and responsibility could not be fully achieved if it did not seek the help and cooperation of all living forces in our Community and, above all, of the institution in which they are expressed with maximum authority and representativeness. The Commission, in harmony with the traditions of the past, intends to make of the dialogue with this Parliament a constant feature of its action, convinced of finding that reciprocity which, while respecting the responsibilities of each side, is the expression of a common commitment.

-----

# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN

---

Strasbourg, le 10 février 1971

Franco Maria MALFATTI

Monsieur le Président, Messieurs,

Je dois reconnaître que les événements d'hier m'incitent à modifier l'ordre de mon exposé, pour vous fournir tout de suite l'appréciation politique de la Commission sur une décision prise hier par le Conseil en réponse à un vœu exprimé à plusieurs reprises par celui qui s'adresse à vous et par l'Institution qu'il a l'honneur de présider.

Le Conseil, hier, Messieurs, a pris des décisions importantes en ce qui concerne l'union économique et monétaire. Cela est notamment démontré par les premières réactions que nous avons lues ce matin dans la presse européenne et internationale. La Commission se félicite des décisions du Conseil. Permettez-moi de remercier tout particulièrement M. le Président WERNER pour son rapport qui a ouvert la voie à cette action, et M. le Vice-Président BARRE pour la contribution importante qu'il a fournie pour placer sur un plan opérationnel la relance de la construction européenne. Le Conseil a délibéré sur des propositions qui lui ont été soumises par la Commission. Une fois encore, à un moment important de l'histoire de la construction européenne, s'est avérée l'efficacité politique du jeu dialectique des institutions et du rôle absolument original que joue, dans le cadre communautaire, l'institution que j'ai l'honneur de présider.

Je ne me dissimule pas qu'une voie difficile nous attend encore pour traduire dans les faits ce projet de transformer radicalement notre Communauté. Mais je crois que nous commettrions une profonde erreur politique si nous sous-estimons l'importance de la décision prise hier par le Conseil, décision qui, au-delà des mots, peut, à juste titre, être qualifiée d'historique pour l'existence de notre Communauté. Je crois sincèrement que la nouvelle Commission a fait un choix judicieux en mettant au centre de son programme politique l'Union économique et monétaire.

SEC(71) 555

.../...



Ce choix, nous l'avons expliqué dans cette enceinte le 15 septembre et aujourd'hui nous le confirmons forts du consensus politique qui s'est exprimé hier au Conseil. Nombreux furent les sceptiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté. Je suis certain qu'il restera de nombreux sceptiques. Il reste, à mon avis, qu'il existe un commun dénominateur politique qui nous permet de ne pas qualifier d'irréalistes les objectifs que nous nous sommes proposés. Il s'agit, je le répète, d'objectifs ambitieux, à savoir créer en 10 ans une Communauté capable d'assurer à l'intérieur de ses frontières un développement intense, le plein emploi et la stabilité ; capable d'éliminer les déséquilibres sectoriels et régionaux, capable de contribuer en tant qu'entité unitaire à la coopération économique et monétaire internationale. Il reste que ce sont les objectifs possibles et réalistes et, je dois l'ajouter, ces objectifs ouvrent fatalement la porte à une cohésion politique accrue. Peut-être, depuis l'époque du Traité de Rome n'avait-on pas fait de choix aussi importants pour l'avenir des populations et des pays de la Communauté. Nous savons que les difficultés à surmonter ne sont pas moins grandes qu'à l'époque où nous avons conçu le Traité de Rome, où depuis que nous sommes passés de la première à la deuxième étape de l'union douanière. Il reste, à mon avis, que le cadre général et politique nous incite objectivement à nous tourner vers l'avenir avec optimisme.

Nous ne disons pas que l'Europe est faite, nous disons qu'un grand pas en avant a été franchi pour faire l'Europe. Mais l'argument est trop important pour que je n'invite pas le Parlement à ouvrir un débat expressément consacré à cette impulsion passionnante, donnée à notre Commission.

Je poursuis donc mon exposé selon le schéma prévu par l'organisation de vos travaux.

o

o o

Je commence par le bilan de 1970.

Présentation du Rapport Général pour 1970.

Une grande partie de l'année écoulée a été consacrée à la réalisation des objectifs indiqués dans la conférence qui s'est tenue à La Haye en décembre 1969. L'"esprit de La Haye", signe d'une volonté politique retrouvée des six Etats membres, a permis de matérialiser de nombreuses actions et d'atteindre des objectifs que la Commission avait depuis longtemps indiqués.

D'importantes décisions politiques qui sanctionnaient la fin de la période transitoire ont été prises. Le processus de réflexion qui a abouti à un plan pour la construction de l'Europe des années 1970 a été poursuivi. La voie qui permettra de donner à notre Communauté des dimensions plus larges et de l'acheminer vers des horizons plus vastes a été ouverte.

Pour cette raison même il est utile de revenir sur les aspects saillants de cette série d'actions successives.

Les décisions prises dans la nuit du 21 avril 1970 permettront à la Communauté de se doter progressivement de ressources propres et au Parlement européen d'étendre ses pouvoirs en matière budgétaire. Il convient de souligner que ces décisions importantes ne constituent pas pour la Commission un point d'arrivée, mais plutôt un premier pas en avant, un grand pas il est vrai. La Commission a regretté que les décisions prises n'aient pas suffisamment tenu compte des vœux du Parlement et de ses propres propositions.

A ce propos, il ne me reste qu'à renouveler, au nom de la Commission, l'engagement que mon prédécesseur et moi-même avons pris dans cette enceinte, à savoir l'engagement de préparer dans le courant des deux prochaines années un projet de renforcement ultérieur des pouvoirs du Parlement européen.

L'engagement souscrit à La Haye en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté a été pleinement respecté.

.../...

Le Conseil, sur la base de propositions de la Commission, a élaboré une base commune de négociations. Les pourparlers entre la Communauté et chacun des pays candidats ont été engagés.

Les dialogues avec les autres pays membres de l'AELE intéressés et désireux d'entamer les discussions avec la Communauté ont été mis en train et se poursuivent.

Il n'est certes pas nécessaire de souligner l'importance de ce grand événement de l'année 1970, dont j'aurai d'ici peu l'occasion d'exposer les développements.

Au cours de l'année écoulée, l'Europe à la recherche d'une nouvelle dimension, a, en même temps, offert au monde un visage renouvelé.

Bien qu'encore imparfaite, il existe depuis janvier 1970 une authentique politique commerciale commune fondée sur des principes uniformes. Les instruments de base, notamment en ce qui concerne les importations, créés depuis la fin de 1969, et les possibilités offertes par l'application de l'article 113 ont permis qu'en 1970 cette politique communautaire reçoive un commencement d'application.

Parallèlement, notre politique d'association en Afrique a vu l'entrée en vigueur, à la date prévue, de la seconde convention de Yaoundé et de celle d'Arusha. Les liens déjà établis avec ces pays sont, de ce fait, non seulement maintenus, mais renforcés.

Je rappelle au Parlement européen que, dans le discours que j'ai prononcé le 15 septembre dans cette même salle, au nom de la nouvelle Commission, j'ai mis l'accent sur l'union économique et monétaire, pivot de la construction européenne et tâche prioritaire de la nouvelle Commission.

Pour résumer brièvement le développement en cette matière, je rappellerai qu'ayant défini son objectif général comme l'expression de la volonté politique manifestée lors de la conférence au sommet de La Haye, la Commission formulait en mars 1970 les principes qu'elle jugeait essentiels et les grandes lignes des étapes qu'elle prévoyait pour la réalisation d'une union économique et monétaire.

Le Conseil confiait une étude à un groupe d'experts présidé par le président WERNER, à qui j'exprime à nouveau la plus vive gratitude de la Commission pour le travail accompli.

La Commission présentait le 29 octobre au Conseil une communication, un projet de résolution et deux projets de décision. Il y a eu en son temps une certaine polémique sur la proposition de la Commission, mais je crois qu'objectivement on ne saurait méconnaître le fait que la Commission a suivi une ligne cohérente et réaliste, visant à permettre, non pas une solution quelconque, mais une solution positive du problème, c'est-à-dire à fournir une base opérative aux décisions de La Haye tout en garantissant en même temps le caractère organique et global du projet.

Aux progrès accomplis concernant le plan pour l'union économique et monétaire se sont ajoutés, à la fin de l'année 1970, deux résultats positifs toujours dans le cadre du développement interne de notre Communauté : le début de la balance de l'EURATOM et la décision du Conseil sur la réforme du Fonds Social Européen.

L'année 1970 a donc permis de commencer à donner corps aux conclusions de la conférence au sommet de La Haye en créant les bases, notamment pour le développement de la Communauté et pour la décision historique prise hier par le Conseil et concernant la création de l'Union économique et monétaire.

1

0

o

o

Exposé du programme pour 1971 L'année 1971 est une année d'une importance fondamentale pour l'existence de notre Communauté. La décision prise hier par le Conseil en ce qui concerne l'union économique et monétaire suffit - j'y reviendrai ultérieurement - pour nous le rappeler. La Communauté a connu au cours de son histoire des crises, voire des crises graves, elle a connu des moments tout aussi graves de stagnation, de chute de tension politique et d'évanescence de son projet général, projet auquel nous devons en tout temps <sup>se</sup> conformer, dans une action graduelle mais cohérente notre travail quotidien.

Aujourd'hui, nous devons être conscients du fait que nous sommes en présence d'une situation objectivement différente. Il y a une situation politique extérieure qui nous pousse à une prise de conscience politique accélérée des responsabilités que notre unité nous impose à l'échelle mondiale. Il y a surtout, non pas sous la forme de vagues espoirs perdus dans un futur incertain, mais comme objets de décisions politiques qui ont déjà été prises par les institutions de la Communauté dans le courant de cette année, <sup>et</sup> d'autres décisions qui devront être prises, une série de problèmes qui ont une importance historique pour notre avenir et une incidence tout autre que marginale sur l'équilibre du monde.

.../...

Quelle autre signification attribuer, dans le cas contraire, à la négociation en cours avec la Grande-Bretagne et les autres pays qui ont présenté une demande d'adhésion afin d'aboutir à la construction d'une Communauté à dix ? L'objectif que nous nous proposons ne signifie-t-il pas une contribution politique importante à un meilleur équilibre mondial des forces ? Ne représente-t-il pas un événement lourd de signification pour l'avenir de la Communauté ?

A ce propos, il me semble que devant les difficultés qui restent à surmonter dans la négociation, on ne s'arrête pas suffisamment sur ce qui est déjà acquis et qui est important pour garantir la nature même de la Communauté et son développement en tant que Communauté élargie. L'acceptation par le Royaume-Uni des Traités de l'"acquis" communautaire, du développement de la Communauté - significatives sont, à ce propos, les affirmations répétées que la Grande-Bretagne est disposée à aller aussi loin que les autres voudront aller - du système des ressources propres, sont autant d'éléments qui concourent à composer une perspective dans laquelle l'élargissement apparaît comme un facteur de renforcement et non de dilution de la Communauté.

Et, d'autre part, la transformation de la Communauté en union économique et monétaire n'est-elle pas le projet <sup>européen</sup> le plus ambitieux que nous nous soyons proposé de réaliser depuis l'époque du Traité de Rome ?

.../...

une fois de plus

Renforce-  
ment in-  
terne des  
Communautés

Qu'il me soit permis maintenant de me référer / au discours  
que j'ai eu l'honneur de prononcer devant cette même Assemblée  
le 15 septembre dernier pour l'exposé de ce que la  
Commission se propose de réaliser concernant le développement  
interne de la Communauté. Je voudrais me borner aujourd'hui  
à dégager certaines orientations et aspects nouveaux de notre  
effort dans ce secteur, entre autres raisons parce que la dé-  
cision du Conseil sur l'union économique et monétaire impose  
aujourd'hui seulement à la Commission de définir concrètement,  
dans de nombreux secteurs importants, les propositions à pré-  
senter pour la réalisation de la première phase.

En ce qui concerne le programme pour l'année en cours, dans  
le domaine de la politique sociale, il faut signaler notamment,  
d'une part les propositions que la Commission se prépare à pré-  
senter au Conseil pour la mise en oeuvre du nouveau Fonds so-  
cial; de l'autre, une réflexion approfondie et élargie qui per-  
mettra l'élaboration du mémorandum social attendu, je le sais,  
par beaucoup d'entre vous avec une vive impatience.

Comme je vous l'ai dit, la Commission va mettre au point  
les premiers textes d'application de la décision de base sur la  
réforme du Fonds social adoptée par le Conseil le 26 novem-  
bre 1970, et elle attend avec un intérêt tout particulier de  
connaître l'opinion que les parlementaires auront bientôt l'oc-  
casion d'exprimer sur le règlement d'application.

Fonds  
social

Comme il a déjà été précisé, l'objectif du nouveau Fonds  
social est de fournir à la Communauté un instrument adéquat  
pour assurer la liaison si ardemment souhaitée entre la poli-  
tique sociale et les autres politiques communes. Puisque nous

Voici aujourd'hui sur le point de nous engager résolument dans la voie de l'union économique et monétaire, il serait inconcevable que, dans la création d'un vaste ensemble destiné à réaliser une solidarité économique irréversible, nous omettions de créer les structures adéquates pour l'expression de la responsabilité communautaire - sans oublier l'aspect financier - devant les conséquences sociales des diverses décisions qui seront adoptées dans les secteurs les plus variés.

Mémo-  
randum sur  
la poli-  
tique so-  
ciale

La Commission entend approfondir et étendre aux secteurs les plus directement intéressés la réflexion nécessaire pour la mise au point du mémorandum sur la politique sociale. Ce mémorandum devra tenir compte des progrès réalisés sur la voie de l'union économique et monétaire, ainsi que des indications fournies par le troisième programme de politique économique à moyen terme.

Son objectif doit être d'ajuster la politique sociale au cadre général de la politique communautaire, en définissant les caractéristiques de la situation actuelle et les objectifs généraux qu'il faudrait réaliser.

La Commission souhaite que le mémorandum soit l'occasion et le stimulant nécessaire pour aboutir à un débat approfondi, sur la base duquel pourra se former et se manifester, sur le plan communautaire, la volonté politique indispensable pour passer des intentions aux actes.



L'environnement

En ce qui concerne la protection de la nature à l'intérieur de notre Communauté, un programme d'études et de recherches visant à définir les causes des nuisances, et les possibilités d'y remédier, occupera une place importante dans nos propositions relatives à la recherche scientifique.

En outre, les dispositions du traité instituant la CEE, relatives au rapprochement des législations, pourront, dans un certain nombre de cas particuliers, permettre l'harmonisation des mesures nationales.

Mais ce type d'intervention a posteriori est peu efficace, puisque les divers Etats font l'objet de pressions croissantes pour élaborer, et parfois décider d'urgence, des mesures législatives destinées à combattre les nuisances. Pour éviter que ces mesures suscitent des distorsions de la concurrence ou de nouveaux obstacles aux échanges, il est nécessaire qu'elles soient adoptées dans un cadre communautaire. La Commission se propose de présenter, dans le courant de 1971, des propositions en ce sens, en exploitant éventuellement les possibilités offertes par l'article 235 du Traité.

Politique agricole

En matière de politique agricole commune, l'action de la Commission et de la Communauté toute entière - je l'espère - sera marquée en 1971 par les nouvelles propositions que la Commission soumettra au Conseil afin de compléter et de modifier les textes déjà déposés en matière de structure agricole. Mon collègue, M. MANSFOLD, vous en parlera tout à l'heure/qui se tiendra dans cette enceinte et dont les résultats feront l'objet de la plus grande attention de la part de la Commission.

.../...

Je voudrais cependant insister sur le fait que pour la Commission, la politique agricole représente un tout, c'est-à-dire que le problème des prix et de l'organisation des marchés est étroitement lié aux problèmes sociaux et au problème des structures. Je sais que la matière est ardue, mais ce n'est pas une raison valable pour nous soustraire à nos responsabilités politiques et pour nous refuser à aboutir aux décisions nécessaires pour atteindre l'équilibre des marchés, la rationalisation de l'agriculture européenne et la correction des déséquilibres économiques et sociaux intolérables.

Le développement de la Communauté doit être orienté de façon à garantir un type, un niveau de vie qui ne doit pas être démenti par des marécages de dépression et de sous-développement pour des catégories entières de personnes actives, pour lesquelles il n'existerait aucune perspective évidente et rassurante de progrès.

Et ceci constitue également un moyen d'attacher à la construction européenne l'intérêt et la conscience de millions de personnes et de proposer la construction européenne comme un tout qualitatif par rapport aux limites atteintes jusqu'ici dans la distribution des richesses et dans la croissance de nos économies qui doit être harmonieuse.

Il nous semble, je le répète, que la puissance économique à laquelle la Communauté est arrivée permet véritablement de traduire en termes d'actions les objectifs que je viens de rappeler.

.../...

Politique  
industrielle

Hier, dans cette même enceinte, s'est tenu un important débat sur la politique industrielle, débat qui servira certainement de guide pour la Commission dans les actions qu'elle entreprendra en 1971. Je voudrais me borner ici à en souligner quelques points.

L'intégration des structures de production et une meilleure distribution des investissements sur le plan territorial constituent un élément indispensable pour que le progrès vers l'union monétaire et l'harmonisation des politiques économiques puisse se réaliser dans le cadre d'un développement rapide et équilibré.

Il faut avant tout accélérer et compléter le programme que la Commission a d'ores et déjà arrêté en vue de l'élimination des obstacles techniques aux échanges.

Une réglementation moderne en vue de l'ouverture des marchés publics, qui sont encore sujets à d'importantes limitations et restrictions de caractère national, constitue un autre facteur fondamental d'une politique industrielle commune. Nous ne dissimulons pas la complexité de la matière et cette complexité nous incite, par conséquent, à rechercher des solutions réalistes susceptibles de faire progresser concrètement la mise en oeuvre d'une politique industrielle commune.

.../...

Je voudrais souligner ici que la politique industrielle ne peut être considérée uniquement comme un instrument pour atteindre le développement quantitatif maximal de l'industrie.

La politique industrielle doit s'insérer dans un ensemble de mesures de caractère régional et social qui diminuent le coût du développement et on répartissent les avantages sur l'ensemble de la population européenne et garantissent la défense du milieu naturel. Ceci montre les liens qui existent entre la politique industrielle et le programme de la protection de la nature, auquel j'ai déjà fait allusion.

Un programme de politique industriel comportant des implications politiques aussi complexes doit toutefois faire l'objet d'un débat politique le plus large possible.

Pour cette raison, comme je l'ai déjà annoncé au mois de septembre de l'année dernière, la Commission a l'intention de convoquer pour 1972 mais de préparer dans le courant de cette année, une grande conférence qui aura pour thème "l'industrie et la société dans la Communauté européenne".

.../...

Nous nous proposons de discuter quelles sont les mesures les plus opportunes que la Communauté doit prendre pour ajuster le développement de l'industrie aux besoins sociaux, régionaux et à la nécessité d'améliorer le niveau de vie de nos populations.

Cette Conférence devrait permettre un large échange de vues entre la Commission, les administrations nationales, les représentants des organisations professionnelles, les syndicats et des représentants qualifiés du monde scientifique.

Rapprochement des législations  
Liberté d'établissement

La perspective de l'union économique et monétaire revêt également une importance décisive en ce qui concerne la fixation des priorités pour les tâches de la Commission dans le secteur du rapprochement des législations et dans celui de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services.

La Commission accorde la priorité à une harmonisation fiscale progressive. Les problèmes relatifs à la libéralisation du mouvement des capitaux et à l'institution de la liberté de l'établissement et des prestations de services pour les banques et les établissements financiers, ainsi que la création de fondements juridiques pour la politique des marchés des capitaux ont la même importance. A cela s'ajoutent l'internationalisation, au niveau européen, du droit des sociétés et l'abolition des obstacles de caractère légal dans les échanges intracommunautaires.

./...

Dans de nombreux cas, cette nouvelle orientation de ses tâches ne permettra pas encore à la Commission de faire état de résultats concrets dès 1971. La Commission est toutefois consciente qu'il s'agit de créer et de garantir les préalables indispensables pour atteindre l'objectif final, et, en même temps, pour préparer d'une manière opportune les diverses étapes aboutissant à l'union économique. A cet égard, elle souligne avec force les engagements pris par le Conseil en matière d'harmonisation fiscale, de libre circulation des capitaux, de correction des déséquilibres sectoriels et régionaux; pour la première étape de l'union économique et monétaire, et en ce qui la concerne, la Commission orientera son droit d'initiative et de proposition en harmonie avec cette décision politique d'une importance fondamentale.

CCR  
Recherche  
et Technolo-  
gie

En ce qui concerne le secteur de la recherche technologique, le CCR restructuré sur la base des décisions du Conseil du mois de décembre dernier devra exercer son activité en disposant, dans le cadre des orientations générales fixées par la Commission et par le Conseil d'une large marge d'autonomie en ce qui concerne aussi bien son organisation interne que l'élaboration et l'exécution des programmes de recherche et d'enseignement.

La Commission est en train d'élaborer rapidement un programme pluriannuel de recherche qui devrait permettre à l'Euratom de sortir de la stagnation dans laquelle il se trouve depuis plusieurs années déjà et qui devrait permettre d'effectuer des recherches dans des secteurs nucléaires et non nucléaires.

.../...

Les décisions prises au mois de décembre 1970 constituent certes, un premier succès, mais ce serait une erreur de se dissimuler qu'il ne s'agit que d'un modesto pas en avant vers l'adoption d'une véritable politique commune dans le domaine de la recherche scientifique et technologique.

Pour que cette politique se réalise, trois conditions sont nécessaires. En premier lieu, les efforts déployés par la Communauté dans le domaine de la recherche doivent être étendus aux secteurs non nucléaires pour couvrir des problèmes fondamentaux et d'intérêt commun, comme celui des nuisances et des transports en commun.

En outre, la recherche scientifique et technologique de la Communauté doit être rattachée à la politique industrielle. Enfin, la Communauté doit se doter d'instruments efficaces pour la conception et la mise en oeuvre d'une politique commune de recherche scientifique et technologique. Dès le mois de novembre dernier, la Commission a adressé au Conseil une première note renfermant des indications en ce sens, et elle en a informé le Parlement. Dans les prochains mois, elle traduira ces orientations en propositions concrètes.

L'engagement, de la part de la Communauté, de se doter des instruments nécessaires pour une action dans ce domaine ne vise pas au repliement sur elle-même ou à l'autarcie technologique, mais elle est la condition essentielle d'une collaboration internationale vaste et ouverte.

Politique  
énergétique

Le besoin de positions communes, au niveau européen, en matière énergétique, a été fortement ressenti ces dernières semaines.

Ceci incite la Commission à poursuivre sa tâche visant à préparer les instruments et à entreprendre les actions prévues par le programme-cadre du 13 novembre 1969.

.../...

La Commission visera cette année - compte tenu surtout de la situation de l'approvisionnement à moyen terme - à faire progresser et à intensifier plus encore qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, les travaux dans le secteur de la sécurité de l'approvisionnement. Qu'il s'agisse de la sauvegarde des stocks ou de la structure générale de l'approvisionnement de la Communauté en hydrocarbures, l'importance et l'urgence d'une politique commune sont évidentes.

En outre, la Commission mettra tout en oeuvre pour que les propositions qu'elle a déjà soumises au Conseil dans divers secteurs de la politique énergétique puissent être adoptées dans le courant de cette année.

Politique des transports

Dans le domaine de la politique des transports, la Commission se propose de soumettre cette année au Conseil deux propositions de décisions concernant, respectivement, l'harmonisation des relations entre les chemins de fer et les Etats membres et l'imputation des coûts d'infrastructure. Parallèlement à ces deux initiatives, qui toucheront des secteurs fondamentaux de la politique des transports, la Commission poursuivra son action dans le domaine de l'harmonisation sociale et elle oeuvrera pour que des progrès soient réalisés en matière de libéralisation.

Politique régionale

La politique régionale représente un autre aspect de son approfondissement interne auquel la Communauté ne peut renoncer. La décision du Conseil sur l'union économique et monétaire et l'impact de la réalité confirment la Commission dans les idées qui ont inspiré les propositions qu'elle a soumises au Conseil en octobre 1969.

.../...



L'action communautaire doit notamment se concentrer sur une vue d'ensemble des politiques communes, fondée sur des préoccupations de politique régionale. En effet, il va de soi, puisque le rendement effectif des politiques communes est conditionné par le contexte territorial et social dans lequel elles sont appliquées, qu'il est impérieux de parvenir à les rattacher d'une manière harmonieuse à toutes les données régionales spécifiques et significatives. C'est là, avant tout, une condition pour que notre Communauté soit effectivement un facteur de stabilité et d'équité. En particulier, la politique future des structures agricoles et l'action du Fonds social réformé doivent être conçues ou appliquées à la lumière de cette exigence.

C'est à juste titre que le Conseil a affirmé le 26 octobre 1970, la responsabilité communautaire en matière régionale; mais pour réaliser les objectifs que j'ai énumérés, la Commission devra, dans les prochains mois, préparer les mécanismes nécessaires pour concrétiser cette responsabilité.

.../...

J'en viens maintenant à l'élargissement.

L'élargissement

La Commission a accompli, jusqu'ici, une action importante et elle n'a pas manqué d'exercer les pouvoirs d'initiative qu'elle détient; Les solutions déjà adoptées l'ont été sur ses propositions. Nous avons

devant nous des mois où nous aurons à soutenir les discussions complexes puisque les problèmes à résoudre sont eux-mêmes complexes. On ne peut apprécier les résultats de la négociation en cours sans tenir compte des éléments suivants, à savoir que l'objectif politique est d'une importance majeure, que le désir de garder un rythme rapide aux négociations est commun à tous, que de nombreux points importants sont déjà acquis et que, pour le financement de la période transitoire, qui est l'un des principaux points qui restent à régler, il semble évident qu'il s'agit d'arriver à un mécanisme d'adaptation progressive au régime des ressources propres. La Commission estime à ce sujet que ce mécanisme ne doit pas avoir un caractère contradictoire qui rende impossible, le moment venu, l'application du système permanent de la Communauté pour ses recettes propres ou qui en fasse le contraire d'un instrument d'adaptation progressive des pays candidats aux règles de financement de la Communauté.

Il est évident qu'en regard à l'enjeu, il est légitime de souhaiter une conclusion rapide et positive de la négociation. Le fait que nous négocions non pas sur des problèmes marginaux mais sur les problèmes centraux de la négociation même nous garantit que nous ne nous perdrons pas dans des détails techniques mais que nous resterons bien axés sur le cœur politico-économique du problème.

C'est en raison de cette perspective que la Commission estime qu'il est de son intérêt spécifique, tout comme de son devoir manifeste, de maintenir des contacts étroits avec le Parlement européen et avec ses commissions compétentes. Encore que le caractère délicat des problèmes qui font l'objet de la négociation incite inévitablement à adopter pour certaines questions une ligne empreinte de discrétion, il n'en reste pas moins que l'importance des implications politiques du processus d'élargissement exige qu'on fasse appel à toutes les compétences, et en particulier à celles qui sont l'expression de la volonté populaire.

La Communauté dans le monde

Si la perspective de l'élargissement donne une dimension nouvelle au rôle de la Communauté dans le monde, la Commission est aussi consciente du fait que le développement interne de la construction communautaire rend plus profondes les responsabilités internationales de la Communauté. Les mois écoulés ont montré avec clarté que l'ensemble complexe des rapports entre la Communauté, et spécialement une Communauté élargie et approfondie, et le reste du monde, acquiert un poids sans cesse croissant.

La politique commerciale

Une fois terminée la période transitoire, la Communauté a l'obligation de mettre sur pied une politique commerciale commune. La Commission attache une grande importance à ce problème qui fait qu'on doit à la fois remplacer des choix faits un peu au hasard ou en tout cas d'une façon assez dispersée par une véritable stratégie globale et donner une interprétation large à la matière couverte par les articles 113 et 116 du traité de Rome.

Le poids de la Communauté dans l'organisation du commerce mondial est trop grand pour qu'il n'implique pas de notre part des choix politiques ordonnés et à longue échéance. Ce n'est donc pas avec une <sup>action improvisée</sup> / au jour le jour que nous pourrons assumer nos responsabilités et traduire par l'initiative politique nécessaire notre réalité économique de première puissance commerciale du monde. Autrement dit, il s'agit, d'une part, de ne pas donner du Traité une interprétation contradictoire quant à la volonté et à l'obligation - sans parler de l'opportunité - de nous exprimer d'une voix unique sur cette matière et, d'autre part, de ne pas faire l'erreur de ramener une réalité économique imposante à une matière dépourvue d'esprit et de vie, c'est-à-dire à un vide de volonté politique.

C'est seulement ainsi que les intérêts nationaux pourront trouver leur satisfaction légitime et que la Communauté pourra, d'un autre côté, assumer correctement ses responsabilités internationales. A cette fin, la Commission prépare, entre autres, des propositions concrètes en matière d'assurance-crédit, propositions qu'elle a l'intention de présenter dès que possible.

La Communauté et les organisations internationales A tout cela s'ajoute la nécessité pour la Communauté d'être représentée et de participer aux travaux et aux négociations dans le cadre des organisations internationales ou à l'occasion de la conclusion d'accords internationaux. Nous devons pour l'avenir nous efforcer d'obtenir que soit reconnue à la Communauté en tant que telle la place qui lui revient en vertu du traité de Rome (spécialement des articles 113 et 116) à l'expiration de la période transitoire.

Aide au développement Les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement constituent un terrain où la Communauté doit persévérer dans sa détermination de s'acquitter pleinement de ses devoirs.

devrait être  
l'année 1971 / marquée par un grand événement : l'entrée en vigueur du système des préférences généralisées en faveur des produits industriels exportés par l'ensemble des pays en voie de développement.

A mon avis, la Communauté, par son offre de préférences généralisées à l'échelle mondiale, a apporté une contribution hardie à la politique d'aide au développement. Notre offre va loin et elle s'inspire de notre conception des rapports qui devront s'établir dans l'avenir entre les pays développés et les pays en voie de développement tout en préservant comme il convient, dans la pratique, certains de nos intérêts essentiels.

Les matières premières exclues des préférences généralisées devront retenir notre attention à l'avenir: pour elles, les problèmes sont encore plus difficiles à résoudre. Même dans ces secteurs, la Commission tâchera d'arriver, là où ce sera possible, à une politique d'accords mondiaux.

Il apparaît en outre que l'action de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement serait beaucoup plus efficace si elle ne se limitait pas pour l'essentiel à l'instrument tarifaire et commercial et si la Communauté avait à sa disposition une gamme plus variée de moyens d'action qui lui permettent de réagir de manière plus diversifiée aux diverses situations. Pour cette raison, la Commission proposera cette année aux instances communautaires de réfléchir ensemble aux mesures et aux actions communes ou nationales qui permettront d'arriver progressivement à une politique communautaire de coopération au développement.

Préférences  
généralisées  
et association

C'est dans ce contexte que doit être vue la politique d'association de la Communauté avec divers pays en voie de développement.

L'association de la Communauté avec les pays africains et malgache répond, comme l'ont montré les récents et stimulants débats de sa conférence parlementaire à Yaoundé, à des devoirs particuliers créés par l'Histoire, la proximité géographique et l'ensemble des rapports traditionnels, qui ne sont d'ailleurs pas exclusivement d'ordre commercial.

Dans la mesure où la politique d'association intéresse en particulier les pays africains, qui sont les moins favorisés parmi ceux du tiers monde, elle tend à compenser l'inégalité

des possibilités de développement et constitue à ce titre un facteur d'équité et d'équilibre mondial qui doit rester une constante de la construction communautaire. D'autre part, comme cela a déjà été dit à maintes reprises, cette politique profite à beaucoup, sans nuire à personne.

Les efforts de conciliation et d'adaptation entre les aspects régionaux et mondiaux de l'aide aux pays en voie de développement seront grandement facilités par les réflexions globales que, comme je l'ai dit précédemment, nous avons l'intention de proposer cette année à propos de la coopération au développement.



Politique  
Méditerranéenne

A l'occasion de cette session parlementaire, s'est tenu un important débat sur la politique méditerranéenne de la Communauté, sur la base du rapport de M. ROSSI, débat qui a permis à la Commission de faire connaître, sa position dans ce domaine, grâce à l'intervention de mon collègue, M. DAHRENDORF. C'est pourquoi je me bornerai à rappeler que des raisons historiques, géographiques et de communes traditions viennent s'ajouter à l'évolution de la situation politique et économique pour faire de la zone méditerranéenne le centre d'une nouvelle prise de conscience du rôle que la Communauté doit jouer dans cette partie du monde.

La Commission estime que la Communauté peut apporter une contribution essentielle à la stabilité et au développement dans cette région.

Je ne vous dissimulerai pas, cependant, que les instruments dont nous disposons actuellement en matière de politique commerciale nous apparaissent insuffisants même en ce qui concerne notre action dans la Méditerranée.

Relations  
avec les  
Etats-  
Unis

C'est toujours dans l'optique d'une présence communautaire active dans le monde que la Commission suit avec une grande attention l'évolution des rapports avec les Etats-Unis.

Assurément, des initiatives comme le projet de loi MILLS ne représentent pas des actes constructifs et c'est la raison pour laquelle nous voudrions espérer que si ce projet a été présenté de nouveau au Congrès, il s'agit davantage d'une manoeuvre tactique que d'une mesure devant être vraiment appliquée.

.../...

Je répète ici ma conviction qu'une "escalade" de restrictions réciproques entre la Communauté européenne et les Etats-Unis aurait des conséquences dangereuses et imprévisibles, non seulement pour ceux qui <sup>qui sont directement</sup> intéressés mais pour le monde entier, et je réaffirme encore une fois notre volonté de rechercher des moyens constructifs pour empêcher la mise en route d'un processus aussi dangereux.

La Commission est persuadée qu'une certaine divergence d'intérêts entre les deux plus grandes aires commerciales du monde est dans la nature des choses et qu'il est nécessaire de la réduire à ses justes proportions.

Dans cette perspective, la Commission estime qu'elle doit s'employer à créer un nouveau climat, empreint de confiance et de disponibilité réciproques.

La Commission est convaincue que cette nouvelle prise de conscience pourrait contribuer à rétablir l'atmosphère qui a traditionnellement marqué les rapports entre l'Europe communautaire et les Etats-Unis.

Négociations  
avec le Japon

Dans le même esprit, nous avons mené et nous comptons poursuivre cette année des négociations avec le Japon. La conclusion d'un accord commercial entre la Communauté et ce pays peut constituer une importante contribution à l'objectif qu'est la libération du commerce international.



Si nous avançons résolument l'un et l'autre dans cette voie, nous déboucheons sur une coopération qui représentera une garantie supplémentaire quant au respect de certains principes fondamentaux de comportement dans les échanges mondiaux.

Pays de l'Est

En ce qui concerne les pays de l'Est de l'Europe, l'année 1971 se présente comme une année de transition en attendant l'échéance de 1973 à partir de laquelle les "Six" se sont engagés à pratiquer une politique commerciale commune même à l'égard de ces pays. La Commission estime toutefois que, durant les deux années précédant cette échéance, la Communauté devra faire

preuve du maximum de cohésion en vue d'éviter que la définition de la future politique commerciale commune ne soit dès à présent compromise par des initiatives à caractère occasionnel ou non coordonnées. Cette position, il est à peine besoin de le dire, ne vise certainement pas à restreindre les possibilités d'une collaboration commerciale, économique et technique avec les pays de l'Est; la Commission est au contraire convaincue que cette collaboration n'en serait que facilitée.

.../...

Voilà quel est le programme de la Commission pour l'année 1971, qui doit être complète dans l'essentiel à la lumière des décisions prises hier par le Conseil en vue de la réalisation de l'union politique et monétaire.

J'ai déjà eu l'occasion de dire que les Communautés vivent une époque qui ne permet pas de se contenter d'une administration ordinaire de leur patrimoine.

Pour cette raison, la Commission estime que les engagements de programme pour l'année 1971 doivent s'inscrire dans une perspective globale et organique : s'il faut cultiver les liens d'interdépendance qui relient toutes les acquisitions communautaires, il faut aussi considérer ces dernières comme l'expression d'un dessein dont la réalisation effective occupera le cours de l'actuelle décennie.

A cette fin, la Commission fera usage, dans une intention politique claire, de son droit d'initiative et de proposition et elle s'emploiera à empêcher que le processus de décision ne s'embourbe ou se noie dans les marécages de la technicité ou de la spécialisation. Cette institution communautaire originale est bien consciente de son rôle et de sa fonction propres: de

même qu'elle refuse les analogies qui altèrent en fait ses prérogatives, elle refuse les interprétations réduisant son rôle et sa fonction, étant convaincue que ce n'est pas par hasard que le traité de Rome a voulu une institution communautaire autonome et indépendante du Conseil, liée par ses possibilités d'existence, à la confiance du Parlement.

La Commission estime que la construction communautaire exige de plus en plus que tous respectent les règles qui constituent le patrimoine communautaire. C'est pourquoi elle veillera à ce que leur respect soit la règle constante de tous les comportements, de façon que soit renforcé et stimulé le délicat équilibre sur lequel est bâti l'édifice communautaire.

Il est dans la logique de l'évolution qu'à un moment donné la Communauté se trouve dans la nécessité de faire des choix fondamentaux quant à son modèle de développement interne, d'une part, et quant à sa place dans le monde, de l'autre.

Parce que ce moment appartient à un avenir désormais proche, la Commission est convaincue que tout doit être mis en oeuvre afin que ces choix soient faits en pleine connaissance de cause et dans les conditions optimales. La réalité communautaire future ne doit pas être compromise par des actions menées aujourd'hui sur la base de poussées sectorielles ou des nécessités du moment.

.../...

La Commission que j'ai l'honneur de présider est consciente du fait que la progression de la construction communautaire porte en soi les conditions d'une évolution profonde et complexe des réalités européennes.

Les premiers pas, si timides soient-ils, en matière de coopération politique, prévus par le "Plan Davignon", sont eux aussi l'expression du dynamisme de ce moment européen et ils ouvrent des horizons nouveaux qui ne peuvent pas ne pas être partie constituante du processus communautaire.

Dans ce cadre, la Commission estime qu'il est précisément de son devoir - outre le fait que cela répond à une nécessité fonctionnelle - de veiller à ce que cette évolution puisse se faire sans solution de continuité et sans déséquilibre entre ses divers éléments.

C'est là la fidélité - une fidélité active et à longue échéance - à cet esprit de la Haye à laquelle la Commission entend conformer l'exercice de ses responsabilités.

La Commission est profondément convaincue que cette fidélité et cette responsabilité ne sauraient être pleinement mises en oeuvre si elle ne recherchait pas la contribution et la coopération de toutes les forces vives de notre Communauté et, avant tout, de l'institution où celles-ci s'expriment avec le plus d'autorité et de représentativité. La Commission, en accord avec les traditions du passé, entend faire du dialogue avec le Parlement une constante de son action, assurée en cela d'y trouver cette réponse qui, tout en respectant les responsabilités de chacun, est l'expression d'un engagement commun.

=====

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
S P R E C H E R G R U P P E  
GRUPPO DEL PORTAVOCÈ  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
S P O K E S M A N ' S   G R O U P

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE  
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Strasbourg le 10 février 1971

Résumé du discours prononcé par M. F.M. MALFATTI  
Président de la Commission des Communautés Européennes devant le Parlement Européen  
le 10 février 1971 à STRASBOURG

En commençant son discours devant le Parlement Européen, le Président de la Commission des Communautés européennes, M. Franco-Maria MALFATTI a affirmé que les décisions prises le 9 février 1971 par le Conseil des Communautés concernant la création de l'union économique et monétaire revêtent une importance historique. Ces décisions ont été prises par le Conseil sur la base des propositions qui lui ont été soumises par la Commission : une fois de plus à un moment important de l'espoir de la construction européenne s'est avérée l'efficacité politique du jeu dialectique des institutions et du rôle absolument original dévolu à la Commission.

Cette décision historique est également la réalisation de l'une des options fondamentales dont la Commission a fait le pivot de son programme politique. Elle démontre que les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir la création au cours des dix années à venir d'une Communauté capable d'assurer à l'intérieur de ses frontières un développement intense, le plein emploi et la stabilité, capable également d'éliminer les déséquilibres sectoriels et régionaux, tout en contribuant dans le même temps, en tant qu'entité unitaire à la coopération économique et monétaire internationale, ne sont pas des objectifs exagérément ambitieux mais, au contraire, des objectifs possibles et réalistes couvrant la voie d'une cohésion politique accrue. Depuis l'époque du Traité de Rome on n'avait pas pris d'option aussi importante pour l'avenir des populations et des pays de la Communauté. Et ce, en dépit des difficultés à surmonter dans un proche avenir. Aujourd'hui nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme.

Le Président a ensuite introduit le Rapport général pour 1970 que la Commission présente au Parlement ce même jour. Dans ce contexte, il a notamment évoqué les décisions du 21 avril 1970 relatives aux ressources propres et au pouvoir du Parlement en matière budgétaire, des progrès très importants réalisés sur la voie de l'élargissement de la Communauté ainsi que les progrès réalisés tout au long de l'année qui devaient aboutir à l'élaboration du plan de l'union économique et monétaire.

Il a conclu en disant que l'année 1970 a permis de commencer à traduire dans la réalité la conclusion du Sommet de La Haye en jetant notamment les fondements d'une décision historique prise par le Conseil le 9 février.

Le Président MALFATTI commence ensuite l'énumération des divers points du programme de la Commission des Communautés européennes 1971. L'année qui vient de commencer revêt une importance fondamentale pour l'existence de notre Communauté. En premier lieu en raison des négociations en cours pour l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres Etats candidats à l'adhésion; certes les difficultés qui restent à surmonter sont considérables, mais il convient de souligner que l'acceptation de la part du Royaume-Uni de traiter de ce qui est désormais

acquis dans la réalité communautaire est un fait politique significatif riche de promesses pour le renforcement de la Communauté élargie.

Dans le même temps, dans une perspective de la réalisation de l'union économique et monétaire, la Communauté doit accentuer son développement interne et la Commission définira des propositions à soumettre au Conseil pour la réalisation de la première phase de l'union.

Cependant en plus des propositions en matière économique et monétaire, la Commission envisage de soumettre dans les prochains jours au Conseil les textes d'application de la décision fondamentale sur la réforme du Fonds social car elle estime que le Fonds est l'instrument adéquat pour assurer la cohésion indispensable entre la politique sociale et les autres politiques communautaires. Une solidarité économique irréversible impose une responsabilité communautaire à l'égard des répercussions sociales de toutes les décisions communautaires et c'est pour cette raison que la Commission entend également approfondir les réflexions nécessaires pour la mise au point du mémorandum sur la politique sociale conformément aussi aux indications fournies par le troisième programme de politique économique à moyen terme.

Après avoir évoqué les propositions que la Commission envisage d'élaborer en matière de protection de la nature, le Président MALFATTI a traité de l'action énergique que la Commission envisage de poursuivre afin de réaliser la réforme structurelle et sociale de l'agriculture; le développement de la Communauté, a déclaré M.MALFATTI, devra garantir un type et un niveau de vie décent et prometteu de progrès pour tous les agriculteurs.

La politique industrielle de la Communauté doit s'insérer dans un ensemble de mesures de caractère social et régional qui devraient abaisser le coût du développement et en répartir les avantages sur l'ensemble de la population européenne tout en garantissant la défense de la nature. A cet égard, la conférence qui aura pour thème "l'industrie et la société dans la Communauté européenne" que la Commission envisage de convoquer pour 1972 permettra un large échange de vues entre la Commission, les gouvernements et les organisations syndicales et professionnelles sur les mesures les plus opportunes pour ajuster le développement de l'industrie aux besoins sociaux, régionaux et aux exigences de l'amélioration du niveau de vie de nos populations.

Après avoir fait allusion à l'importance que la Commission attribue à l'harmonisation fiscale progressive en tant qu'instrument essentiel de l'union économique et monétaire, le Président MALFATTI a parlé plus longuement du programme de la Commission en matière de recherche et de technologie; après les décisions prises en 1970 par le Conseil en ce domaine, il faut que la Communauté adopte une véritable politique commune dans le domaine de la recherche scientifique et technologique. A cette fin, la recherche communautaire doit déborder du secteur nucléaire, notamment s'étendant à des problèmes d'intérêt commun (par exemple : les nuisances et les transports en commun), en se rattachant à la politique industrielle et en se dotant dans le même temps des instruments nécessaires pour une action efficace, tout en restant ouverte à une large collaboration internationale.



En matière de politique énergétique, a affirmé le Président MALFATTI, on a ressenti cette dernière semaine le besoin de position commune au niveau européen. Aussi la Commission souhaite-t-elle vivement poursuivre son action visant à réaliser le programme cadre du 13 novembre 1969 et en particulier à intensifier les travaux dans le secteur de la sécurité et de l'approvisionnement.

Aux dires de M. MALFATTI, la politique régionale constitue un aspect de l'approvisionnement interne de la Communauté auquel celle-ci ne peut renoncer et toutes les politiques communes devront s'en emparer afin que la Communauté soit effectivement un facteur de stabilité et d'équité. En particulier la future politique des structures agricoles et l'action du Fonds social devront être conçues et appliquées à la lumière de la nécessité d'un développement harmonieux des régions de la Communauté.

Abordant ensuite le problème fondamental de l'élargissement de la Communauté le Président MALFATTI a souligné qu'un des points importants des négociations en cours est celui qui concerne les mécanismes transitoires de l'adaptation des candidats au système des ressources propres, mécanismes qui ne doivent pas être en contradiction avec les règles communautaires mais bien s'y adapter progressivement. Après avoir souhaité les conclusions positives et à bref délais des négociations, le Président a parlé des responsabilités internationales de la Communauté dont l'importance est appelée à augmenter à la suite de l'élargissement et de l'approfondissement de la Communauté. La politique commerciale commune revêt de l'avis de la Commission une importance essentielle pour faire face aux responsabilités qui dérivent du point de la Communauté dans le commerce mondial. Plus la Communauté se renforce plus elle doit s'exprimer d'une façon unique et comme un bloc unitaire dans le contexte international et notamment dans le cadre des organisations internationales.

La Communauté a déjà manifesté sa volonté de remplir son devoir à l'égard des pays en voie de développement par son offre de préférences généralisées à l'échelle mondiale et la Commission envisage d'inviter les Institutions communautaires à réfléchir sur les mesures ultérieures visant à mettre en oeuvre une politique communautaire de coopération au développement.

Dès maintenant, grâce à l'association avec les Etats africains et malgache elle assume les obligations qui lui incombent en raison des facteurs historiques et à la proximité géographique, tandis que dans le Bassin méditerranéen elle joue le rôle qui lui revient, afin de contribuer à la stabilité et au développement de cette région, en dépit de la faiblesse des instruments dont la Communauté dispose en matière de politique commerciale.

C'est toujours dans l'optique d'une présence active de la Communauté dans le monde que le Président MALFATTI a évoqué les relations de la Communauté avec les Etats-Unis.

La Commission, a déclaré le Président, est persuadée qu'une certaine divergence d'intérêt entre les deux plus grandes aires commerciales du monde est dans la nature des choses, mais il est nécessaire de la ramener à ses justes proportions.

Dans cette perspective, il faut agir pour consolider le nouveau climat caractérisé par la confiance et la disponibilité réciproques. Cette nouvelle confiance contribuera à rétablir le climat qui a traditionnellement régit les

relations entre l'Europe communautaire et les États-Unis.

Quant aux négociations avec le Japon qui se poursuivront cette année, il convient de préciser que la conclusion d'un accord commercial avec ce puissant partenaire du commerce mondial peut constituer une contribution importante à l'objectif de la libéralisation du commerce international.

Enfin, à l'égard des pays de l'Est de l'Europe, l'année 1971 se présente comme une année de transition dans l'attente de l'échéance de 1973 : dans la phase actuelle la Communauté doit toutefois donner la preuve de la plus grande cohésion afin d'éviter que la définition de la future politique commerciale commune à l'égard de ces pays soit aujourd'hui affectée par des initiatives à caractère occasionnel et non coordonné.

Enfin, tirant les conclusions de son exposé, le Président MALFATTI a précisé que les engagements programmés pour 1971 doivent être insérés dans un contexte global et dans la perspective de la décennie en cours.

A cette fin, la Commission utilisera, suivant un programme politique précis, son droit d'initiatives et de propositions et elle oeuvrera pour empêcher que le processus de décisions soit affaibli ou étouffé par la technicité ou par les problèmes structurels. Ce n'est pas par hasard que le Traité de Rome a voulu, dans la Commission, une institution communautaire autonome et indépendante du Conseil, à laquelle le Parlement européen doit accorder sa confiance.

En outre, a ajouté le Président, la construction européenne exige toujours d'avantage de tous le respect des règles qui constituent le patrimoine communautaire.

Enfin, M. MALFATTI a souligné que le progrès de la construction européenne porte en soi ses préalables d'une évolution approfondie et complexe des réalités européennes : les premiers pas, si timides soient-ils, en matière de coopération politique, prévue par le Plan DAVIGNON, sont également l'expression de ce dynamisme. La Commission a précisément le devoir de veiller à ce que cette évolution puisse se réaliser sans hiatus et sans déséquilibre entre les divers éléments qui concourent à l'édification de la réalité européenne dans ce domaine.

---